

**Règlement
By - law**

3552

Fermeture d'une partie du parc et terrain de jeux Filion sise au sud de la rue Dudemaine entre les rues Filion et Jean Massé.

A une séance du comité exécutif de la ville de Montréal tenue le 22 novembre 1967 et à la séance du conseil de la ville de Montréal tenue le 27 novembre 1967,

Il est décrété et statué comme suit :

1. — Est à l'avenir fermée et discontinuee, comme place publique, cette partie du parc et terrain de jeux "Filion" sise au sud de la rue Dudemaine entre les rues Filion et Jean Massé, comprenant les lots 19-1282 à 19-1296 inclusivement et 19-1322 à 19-1336 inclusivement, tous du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent.

Closing of a section of Filion Park and Playground, located south of Dudemaine Street, between Filion and Jean Massé Streets.

At a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal held on November 22, 1967 and at the meeting of the Council of the City of Montreal held on November 27, 1967,

It was ordained and enacted as follows :

1. — Shall in the future be closed and discontinued as a public place, the section of Filion Park and Playground which is located south of Dudemaine Street, between Filion and Jean Massé Streets, including lots 19-1282 to 19-1296 inclusive and 19-1322 to 19-1336 inclusive, all of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent.

LE MAIRE, SUPPLEMENT

Richard Lassalle

~~LE GREFFIER DE LA VILLE~~

R. Bouchard

~~POUR LA VILLE DE MONTREAL~~

30 NOV 1967